

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique

AEROPORT POUR LE GRAND-OUEST ET SA DESSERTE ROUTIERE

COMMUNES DE NOTRE-DAME-DES-LANDES ET GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

AVIS DE PROROGATION D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE VC n°3 ET DE  
MODIFICATION DES PERMANENCES

Par arrêté préfectoral n° 2012/BPUP/067 en date du 15 mai 2012, il a été prescrit dans les communes de Notre-Dame-des-Landes et Grandchamp-des-Fontaines, du jeudi 21 juin 2012 au lundi 23 juillet 2012 à 12h00, une enquête parcellaire en vue de poursuivre l'identification des propriétaires des immeubles à exproprier qui n'ont pas reçu notification du dépôt de dossier d'enquête établi lors de l'enquête parcellaire prescrite par arrêté préfectoral du 13 septembre 2011, nécessaires à la réalisation des travaux de recalibrage de la voie communale V.C. n° 3 déclarés d'utilité publique.

Sur décision de la présidente de la commission, l'enquête est prorogée jusqu'au mardi 7 août 2012 à 12h00.

Les plans parcellaires, les listes des propriétaires et les registres d'enquête parcellaire, établis sur feuillets non mobiles ont été déposés en mairie de Notre-Dame-des-Landes et Grandchamp-des-Fontaines, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public et consigner éventuellement sur le registre ouvert à cet effet ses observations sur les limites des immeubles à acquérir. Ces observations pourront également être adressées par correspondance fermée, soit aux maires qui les feront parvenir à la présidente de la commission, ou soit directement à cette dernière en mairie de Notre-Dame-des-Landes - 13 rue Pierre Civel, 44310 Notre-Dame-des-Landes, afin d'être annexées au registre concerné.

la liste des permanences de la commission d'enquête est modifiée et complétée ainsi qu'il suit :

Mairie de Notre-Dame-des-Landes	le jeudi 21 juin 2012 de 9h00 à 12h00 ;
Mairie de Grandchamp-des-Fontaines	le jeudi 28 juin 2012 de 14h00 à 17h00 ;
Mairie de Notre-Dame-des-Landes	le mercredi 11 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 ;
Mairie de Grandchamp-des-Fontaines	le mardi 17 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 ;
<b>Mairie de Notre-Dame-des-Landes</b>	<b>le vendredi 20 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 ;</b>
Mairie de Notre-Dame-des-Landes	le lundi 23 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 ;
<b>Mairie de Grandchamp-des-Fontaines</b>	<b>le jeudi 26 juillet 2012 de 14h00 à 17h00 ;</b>
<b>Mairie de Notre-Dame-des-Landes</b>	<b>le mardi 7 août 2012 de 9h00 à 12h00.</b>

La commission d'enquête devra donner son avis dans le délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête.

Une notification individuelle de cette prolongation sera adressée à chaque propriétaire par l'expropriant.